

Le 23 Mars, en grève et en MANIFESTATIONS, NOUS EXIGEONS UNE AUTRE POLITIQUE POUR LA FONCTION PUBLIQUE ET SES SERVICES PUBLICS !

Alors que la crise économique a aggravé la situation de la plupart des salariés, du public et du privé, le gouvernement de Nicolas Sarkozy intensifie sa politique, basée sur une idéologie libérale, de destruction de la Fonction publique et de ses services publics.

Au moment où le service public devrait, plus que jamais, être l'élément fort de la cohésion sociale, les équipes du Premier Ministre n'ont cessé de mettre en place des réformes remettant en cause les valeurs et les fondements ayant présidé à la construction de la Fonction publique : solidarité, intérêt général, égalité d'accès pour tous, neutralité et impartialité des fonctionnaires.

Quel secteur de la Fonction publique n'est pas aujourd'hui touché par les suppressions de postes et de missions, par les réorganisations ou fusions de structures, voire de ministères ? Aucun !

Les citoyens se plaignent d'un éloignement de leurs services publics et les agents publics subissent de plein fouet ces bouleversements qui, non seulement, dégradent au quotidien leurs conditions de travail, mais ne leur permettent plus de remplir leurs missions, en toute neutralité, sur l'ensemble du territoire.

L'emploi, le statut, les conditions de travail, les salaires sont déjà des motifs de colère des personnels des trois versants de la Fonction publique (Etat, hospitalier et territorial). S'ajoute, aujourd'hui, une profonde inquiétude sur le devenir des systèmes de retraite et de pension.

Ensemble, exigeons, l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des situations de précarité !

Depuis 2007, plus de 100.000 postes auront été supprimés dans la seule Fonction publique de l'Etat, avec plus de 34.000 suppressions programmées pour la seule année 2010. D'autres le seront encore, dans la Fonction publique territoriale mais aussi à l'hôpital public, déjà asphyxié par le sous-effectif. Dans certains ministères ce sont deux emplois sur trois qui ne sont pas remplacés lors des départs en retraite.

Aujourd'hui, plus que jamais, face à cette politique créatrice de chômage et de précarité, il nous faut fermement et massivement exiger :

- un moratoire sur les suppressions
- la création des emplois nécessaires permettant de donner aux services publics les moyens de répondre aux besoins croissants de la population sur l'ensemble du territoire ;
- la résorption de la précarité, dans la Fonction publique ;
- la titularisation de tous les emplois précaires existants

dans les trois versants de la fonction publique.

Non, à la mobilité forcée !

La loi sur la mobilité des fonctionnaires, dont le projet de décret vient d'être examiné en Conseil Supérieur, est le premier outil permettant une flexibilité accrue des personnels. En plaçant les agents en situation de réorientation professionnelle puis en disponibilité d'office, le gouvernement, contrairement à ses affirmations, prépare le plus grand plan social qu'ait jamais connu la Fonction Publique.

En ouvrant cette brèche dans le statut de la Fonction publique, le gouvernement a gravement remis en cause le principe « de la garantie de l'emploi ». Au Président de la République qui se targue, devant les médias, « d'aimer » les fonctionnaires et de vouloir lutter contre la précarité, nous lui disons, ensemble : il est temps de passer des mots aux actes !

Nous exigeons l'abrogation de la loi mobilité.

Retraite : Taxer les profits, pas notre niveau de vie !

Gouvernement et patronat sont déterminés à remettre en cause nos retraites et à nous imposer, une fois de plus, une contre-réforme sapant nos acquis sociaux. Un système de retraite devrait avoir pour objectif de maintenir le niveau de vie acquis pendant la vie active et permettre que les agents puissent profiter réellement de leur temps de retraite. **C'est pourquoi**

Solidaires revendique :

l'âge de départ à taux plein à 60 ans, avec un départ à 55 ans pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles et le maintien des régimes spéciaux, l'indexation des pensions sur les salaires afin de maintenir la parité d'évolution des revenus entre actifs et retraités, la garantie d'un taux de remplacement de 75% du dernier traitement, primes incluses, un retour à 37,5 annuités de cotisations pour avoir une retraite sans décote, la validation des périodes de chômage et d'étude, de formation.

